



Organisation soirée /tapage nocturne

Par **Niro06**, le **10/04/2008** à **16:30**

A-t-on le droit d'organiser, à titre exceptionnel (un mariage), une soirée avec de la musique pendant toute la nuit ? Cette soirée aurait lieu dans une villa, avec des villas voisines assez proches.

Comment faire pour éviter d'être attaqué pour tapage nocturne ?
Faut-il prévenir la mairie ?

Merci pour votre réponse.

Par **Jurigaby**, le **10/04/2008** à **17:51**

Bonjour.

Et bien, il n'y a aucun moyen..

vous pouvez avoir les autorisations préfectorales, municipales, enfin tout ce que vous voulez, cela ne change rien. La police peut venir et verbaliser, il suffit que quelqu'un les prévienne